

déi Lénk

Nathalie Oberweis

Députée



MOTION

Luxembourg, le 11 juillet 2023

HA - Placements d'enfants

La Chambre des Députés,

Considérant

- la convention internationale des droits des enfants ;
- les lignes directrices de l' ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants ;
- les recommandations les plus récentes du Comité des Droits de l'enfant pour le Luxembourg ;

Invite le gouvernement à

- à désinstitutionnaliser l' offre des placements d' enfants ;
- à promouvoir le modèle des familles d' accueil ;
- à diversifier l' offre des placements et à étudier d' autres pistes alternatives pour les placements en urgences ou des placements d' enfants à besoins spécifiques ;
- à intégrer dans les différents formules un contrôle de qualité plus régulier de la prise en charge ;
- à réexaminer le modèle de financement des institutions et ses effets secondaires ;
- à étudier la possibilité de donner à l' Ombudsman pour enfants et jeunes les pouvoirs d' un bureau des plaintes pour les enfants et les jeunes ;

Myriam Cecchetti

Nathalie Oberweis